



MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
ODILON-DE-CRANBOURNE  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. BEAUCE CENTRE

## **AVIS PUBLIC**

### **Assemblée publique de consultation**

### **Projet de Règlements d'urbanisme**

**Aux personnes intéressées par la révision du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.**

**Avis public** est donné que lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 11 mars 2024, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

**a) Projet de règlement 417-2024 Modification du plan d'urbanisme 392-2021**

Ajout d'articles sur l'imperméabilisation du territoire et îlots de chaleur urbains afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

**b) Projet de règlement 419-2024 modifiant le règlement de lotissement 395-2021**

Modification des dimensions minimales d'un lot à l'intérieur d'un corridor riverain dont le bassin versant est inférieur à 20 km<sup>2</sup> et d'articles afin d'y remplacer le terme « terrain » par le terme « lot » pour des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre;

**c) Projet de règlement 420-2024 modifiant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 397-2021**

Modification d'un article afin d'y remplacer le terme « terrain » par le terme « lot » pour des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre;

**d) Projet de règlement 421-2024 modifiant le règlement administratif en matière d'urbanisme 393-2021**

Modification d'articles afin de modifier la définition de véhicule hors d'usage, remplacer le terme « terrain » par le terme « lot » et assouplir le cadre normatif aux normes générales pour l'émission de permis de construction pour des fins de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre;

**e) Projet de règlement 422-2024 modifiant le règlement de zonage 394-2021**

Modification de l'article 51 concernant les normes d'implantation des sites d'extraction et de plusieurs articles afin d'y remplacer le terme « terrain » par le terme « lot » pour fin de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Beauce-Centre;

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur lesdits projets de règlements le 2 avril 2024 à compter de 19h à la salle municipale située au 111, rue Hôtel de ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne. Lors de cette assemblée publique, le conseil expliquera le contenu de ces règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Tous les projets de règlements cités ci-haut peuvent être consultés au bureau de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne au 111 rue Hôtel-de-Ville.

Donné à Saint-Odilon-de-Cranbourne, ce 12 mars 2024

Dominique Giguère  
Directrice générale et Greffière-trésorière